**DOSSIER DE DEMANDE D’AIDE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Volet administratif** | Volet technique | Volet financier |

**Ce qu’il faut retenir**

* Seule la transmission des 3 volets complets fera l’objet d’un examen de demande.
* Les aides de l’ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n’ont pas de caractère systématique.
* Il est conseillé de nous contacter, en amont du dépôt, pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage et au dépôt de votre dossier.
* Liste des implantations : [www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe](http://www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe)
* « Agir pour la transition écologique » est la nouvelle plateforme de l’ADEME pour les particuliers, les entreprises et les collectivités : [www.agirpourlatransition.ademe.fr](http://www.agirpourlatransition.ademe.fr)

Elle permet de vérifier si votre projet est éligible, ainsi que l’ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.

**Opérations non éligibles**

*A compléter par l’instructeur ADEME ;*

*Ajouter les critères de non éligibilité par exemple*

**Pour bien renseigner ce volet administratif**

* Dans ce document, les parties grisées et en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés
* Il est impératif de rendre ce dossier complété au format texte modifiable (type Word).

**Dépôt de la demande**

* Ce document complété doit être renvoyé avec les volets administratifs et financiers :

*A compléter par l’instructeur ADEME ;*

* L’ADEME se réserve le droit de demander des pièces administratives complémentaires en cours d’instruction du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| **Acronyme** |  |
| **Titre du projet en français** |  |
| **Mots clés :** |  |
| **Coordinateur**  (nom et organisme)**:** |  |
| **Partenaires**  (noms et organismes) |  |

**Responsables Respectifs du contrat**

* + **pour l'ADEME**

Madame/Monsieur XXXXX (XXX.XXX@ademe.fr / 🕿 : 02.41.91.XXXX) sera chargé/e du suivi technique du projet.

Madame/Monsieur YYYY (yyyyy@ademe.fr / 🕿 : 02.41.20.74.13) sera chargée des suivis administratifs et financiers.

* + **pour le Bénéficiaire**

Madame / Monsieur ([@](mailto:ph.reynaud@sinnoveg.com) / 🕿 : ) sera chargé du suivi technique du projet.

Madame / Monsieur ([@](mailto:christine.le_tallec@ademe.fr) / 🕿 :) sera chargé des suivis administratifs et financiers.

Les parties au présent contrat conviennent de s'informer mutuellement au cas où elles envisageraient de changer leur responsable respectif ainsi désigné.

INTITULE DE L’OPERATION (nom du projet)

Synthèse du projet (15 lignes max)

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L’OPERATION

**Le projet décrit dans la présente annexe concerne la phase de développement de projets territoriaux. Ces projet visent à développer des écosystèmes coopératifs territorialisés tels que décrits ci-dessous.**

Définition d’un écosystème coopératif territorialisé

Un ECT est un ensemble d'acteurs (entreprises, associations de citoyens, collectivités ...) construisant une dynamique économique en coopération pour prendre en charge un ou plusieurs enjeux du territoire. Ces enjeux relèvent des grandes fonctions de la vie (s’alimenter, se soigner, habiter, se déplacer, se former, travailler, se cultiver, ...) est sont pris en charge dans une perspective écologique et de bien-être social.

L’écosystème coopératif formalise puis porte une « solution intégrée de biens et de services » qui permet de prendre en charge progressivement (par saut systémique successifs) ces enjeux et de créer de la valeur territoriale. Dans ce cadre, les interactions entre les acteurs reposent sur une logique de coproduction-coopération, sur des engagements réciproques, des échanges d'informations et de connaissances, la mutualisation de moyens ainsi que d’investissements immatériels permettant de développer et pérenniser la dynamique territoriale.

En contrepartie de la valeur créée, il est recherché auprès des différents acteurs bénéficiaires « d’effets utiles », une contribution (dépense et/ou apports en nature) acceptable. L’écosystème crée ainsi une valeur territoriale qui s’incarne dans le développement d’un patrimoine immatériel collectif.

La gouvernance de l’écosystème et le développement des activités reposent prioritairement sur la mise en œuvre d’une organisation réflexive qui permet d’apprendre par l’expérience et transforme le management de façon à soutenir la coopération entre les acteurs. La gouvernance peut aussi être formalisée par la création d'une structure juridique (SCIC, GIE, ou autre) associant acteurs publics, opérateurs et citoyens, …

Vision stratégique et dynamique engagée lors de la phase d’émergence

Vision stratégique

Description de l’ambition générale de développement, fonctionnalités de la vie concernées, enjeux...

Dynamique engagée lors de la phase d’émergence

Description synthétique de la dynamique engagée : principaux acteurs engagés et de leurs modes d’engagement, en interne et en externe. Progressions dans la dynamique de constitution d’un écosystème coopératif territorialisé, freins rencontrés....

Phase de développement

Décrire les orientations de développement envisagées pour progresser vers un écosystème coopératif territorialisé : les activités prévues (expérimentations, ateliers, enquêtes, animation de réseaux... ), acteurs en interne prêts à s’engager (direction, chargé mission, commerciaux, autres salariés...), acteurs externes mobilisés (usagers, partenaires), les modes d’engagement de ces acteurs (animation, co-construction, participation à des tests ou à des ateliers, mise à disposition de moyens matériels, co-financement...)...

…

…

…

Modalités de conduite du projet

Le porteur du projet s’engage à suivre le référentiel de l’Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération pour envisager les changements des pratiques et les nouvelles activités économiques sur son territoire. Il met à disposition du projet un ou un(e) chargé(e) de mission, sur un mi-temps à minima. Il constituera un groupe projet à même de pouvoir travailler collectivement sur les enjeux partagés.

Le projet pourra accueillir des chercheurs et également des évaluateurs (évaluation sociale/environnementale), le cas échéant.

Une démarche réflexive d’auto évaluation sera conduite au fur et à mesure des avancées du projet par les participants, aidée des accompagnateurs. Cette activité réflexive a pour objectif de soutenir les participants dans leur progression, d’apprécier si les avancées permettent de répondre aux ambitions initiales, de repérer les difficultés rencontrées pour mieux les surmonter, avec pour effets de conforter ou de faire évoluer les orientations ainsi que la trajectoire de développement de l’ECT.

Elle portera sur les dimensions suivantes : l’engagement des personnes et les effets cet engagement pour elles-mêmes, le développement de l’écosystème coopératif, la prise en compte des effets sur l’environnement et sur la société, la contribution à de nouvelles régulations territoriales (effets sur les politiques publiques…), la façon dont se développe un ensemble de ressources immatérielles à l’échelle du territoire (diffusion des savoirs, nouvelles compétences…) et les effets de l’accompagnement.

L’accompagnement des projets

L’accompagnement s’appuiera sur la grille d’analyse de l’Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération.

Les enjeux de l’accompagnement du projet

A compléter par les porteurs et les accompagnateurs du projet.

Les dimensions et le pilotage de l’accompagnement du projet

L’accompagnement ne relève pas d’une simple prestation de service mais bien de la contribution à l’émergence et au renforcement d’un opérateur central professionnel et à sa capacité de développer des relations de coopération avec les partenaires du projet. Dans cette perspective, l’accompagnement vient principalement soutenir les porteurs du projet (le premier groupe pilote, la ou les premières personnes dédiées au projet).

Les accompagnateurs interviendront dans une posture d’intervention-recherche.

L’accompagnement s’inscrit dans une démarche itérative, ce qui implique que les modalités d’accompagnement évoluent selon l’évolution de la dynamique territoriale. Les différentes dimensions d’accompagnement sur lesquelles les accompagnateurs se mobilisent sont discutées et arbitrées au fur et à mesure par les pilotes et le binôme, dans une double perspective :

* d’appui aux pilotes ;
* de prise en compte du réel (les avancées, les difficultés, les opportunités, les manques).

Des temps de dialogue avec les pilotes sont organisés à intervalles réguliers, de façon à faire le point et ajuster l’accompagnement.

Des temps d’évaluation avec les participants au projet seront menés (voir 2.3.3).

L’accompagnement peut se mener en partie à distance.

Les principales dimensions et modalités d’accompagnement sont reprises dans le tableau ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| **Dimensions de l'accompagnement** | **Modalités d'accompagnement possibles** |
| Apporter des éléments issus du référentiel Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) au service d'une compréhension renouvelée des enjeux et des réponses à construire | Temps de formation dont le contenu est lié à l'avancée du projet |
| Interventions lors de journées d'échanges collectifs / animation à partir du référentiel |
| Entretiens individuels avec des acteurs mobilisant le référentiel |
| Animation de retours d’expériences (REX) |
| Déceler / aider à identifier les acteurs ressources aux compétences complémentaires | Echanges individuels ou collectifs avec les pilotes |
| Entretiens individuels avec les principaux acteurs concernés par le projet |
| Ateliers collectifs |
| Favoriser le développement de la coopération | Animation de temps d'échange entre acteurs centrés sur l'inter-connaissance, la compréhension des enjeux de chacun Animation de REX suite à la mise en œuvre d'actions conjointes |
| Outiller les démarches d'écoute des bénéficiaires et de co-construction de réponses prenant en compte les usages, les modes de vie et les formes d'organisation du travail | Mise à disposition de méthodes et outils centrés sur l'écoute des bénéficiaires et de reformulation de leurs attentes : enjeu de passage des attentes à la demande Participation à la mise en place et l'animation d'ateliers de coproduction associant des bénéficiaires et les opérateurs (salariés) directement concernés |
| Garantir l'intégration conjointe des enjeux environnementaux et des enjeux sociétaux, en identifiant les principales externalités | Animation de temps d'exploration des différentes dimensions des externalités en lien avec leur territoire Formation des acteurs à la dynamique d'intégration de celles-ci dans la proposition de valeur Création d'un dispositif d'évaluation permettant de suivre la trajectoire d'intégration, les effets à termes (différentes temporalités, impacts environnementaux, impacts sociétaux) |
| Aider à formaliser de nouvelles trajectoires en termes de Solutions intégrées orientées EFC (identifier le souhaitable et le possible, aider à formaliser, mettre en place de premières activités conjointes) | Compréhension des démarches des acteurs impliqués dans des initiatives relevant du développement durable (entretiens + restitution), récit rétrospectif. |
| Animation de temps de travail collectif mobilisant le référentiel et la dynamique de coopération  Appui à la mise en récit prospectif, travail sur des visions du possible, du souhaitable Participation à la mise en place d'une dynamique d'évaluation des effets utiles, et de la coopération |
| Venir en appui au travail des pilotes | Ecoute, appui adapté en fonction des étapes du projet et de leurs attentes |
| Espaces de réflexivité sur les difficultés rencontrées dans leur travail |
| Accompagnement des pilotes (présence, co animation) lors de temps clefs du projet |

Budget temps

Le budget temps des accompagnateurs doit prendre en compte les activités liées à l’accompagnement du porteur du projet et du projet dans sa globalité, incluant la participation au comité de pilotage et l’aide à la rédaction des documents contractuels remis par le porteur du projet à l’ADEME, voire à la rédaction de documents de communication du porteur du projet.

Les accompagnateurs pourront aussi être appelés à établir des liens avec des chercheurs et des évaluateurs qui pourraient intervenir sur le terrain.

En ce qui concerne la contribution des accompagnateurs à la communauté apprenante décrite ci-dessus, un accord pourrait être aussi trouvé pour une prise en charge partielle de cette activité par le porteur du projet.

Les personnes impliquées dans le portage et l’accompagnement du projet

Décrire brièvement chaque personne et fournir les éléments permettant d’apprécier la qualification des personnes dans le projet («qui fait quoi », biographie, etc.).

Montrer la **complémentarité** et la **valeur ajoutée** des coopérations entre les différents partenaires.

Présentation du.des porteur(s) du projet (responsable(s) du projet, chargé(s) de missions…)

Présentation des accompagnateurs

PLANNING, SUIVI DE L’OPERATION ET DOCUMENTS

Le soutien de cette phase de développement est prévu sur 24 mois maximum. La durée de la convention tiendra compte des temps supplémentaires liés à la rédaction des documents contractuels. Suite au 24 mois, il sera mené une évaluation en vue de décider si l’ADEME attribuera une nouvelle subvention pour un renouvellement éventuel de la convention dans l’hypothèse où un soutien serait toujours nécessaire pour consolider l’ECT.

Un comité de pilotage sera mis en place. La composition de ce comité sera discutée avec la direction régionale de l’ADEME. Quatre réunions a minima seront prévues en début de projet, à mi-parcours (12 mois), à 18 mois et à la fin du projet. Les comptes rendus de réunions seront remis à la direction régionale de l’ADEME.

Le coordinateur devra retranscrire les décisions et avancées décidées lors de réunions clés de suivi du projet et les transmettre à l’ADEME.

Des points téléphoniques, à l’initiative du coordinateur, seront réalisés pour présenter l’avancée des travaux et les éventuelles évolutions nécessitant un arbitrage de l’agence.

PIECES TECHNIQUES A FOURNIR A L’ADEME POUR L’INSTRUCTION DE LA DEMANDE D’AIDE

## A compléter avec les documents techniques nécessaires à l’instruction en fonction des besoins

ENGAGEMENTS LIES A LA COMMUNICATION PRIS PAR LE PORTEUR DE PROJET

Le bénéficiaire s’engage à garantir l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

Conformément à l’article 2 des règles générales d’’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation…) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.

RAPPORTS ET DOCUMENTS A REMETTRE A L’ADEME APRES RECEPTION DU CONTRAT

Le bénéficiaire remettra à l’ADEME les documents suivants :

* **Une note de synthèse sur l’opération à mi-parcours (12 mois)**

Cette courte note décrira les avancées et les difficultés rencontrées. Elle sera présentée lors de la réunion de COPIL de mi-parcours.

* Un rapport intermédiaire (18 mois). Le porteur suivra la trame du rapport qui sera fournie par l’ADEME.

Ce rapport intégrera un rapport d’activités.

Il décrira précisément les avancées du projet sur les différentes dimensions du modèle économique, les acteurs engagés et fournira toutes les informations sur les évaluations conduites dans le cadre du projet, incluant les évaluations environnementales et sociales (méthodes et résultats).

* **Un rapport final définitif de l’opération**. Ce rapport reprendra le rapport fourni à 18 mois en le complétant.

Ce rapport intégrera un rapport d’activités.

Il décrira précisément les avancées du projet sur les différentes dimensions du modèle économique, les acteurs engagés et fournira toutes les informations sur les évaluations conduites dans le cadre du projet, incluant les évaluations environnementales et sociales (méthodes et résultats).

Il fera le bilan des actions de communication menées par le bénéficiaire (ci-dessous), des supports de communication, validés a priori par l’ADEME.

* **Des documents dédiés à la diffusion des résultats du projet auprès d’un large public**, visant à être diffusés sur le site ademe.fr et devant respecter le modèle fourni par l’ingénieur en charge du suivi du projet :
  + Un résumé du projet en français (1/2 page maximum) et un texte en format 2-4 pages sur la base des fiches ADEME « Ils l’ont fait »
  + Des contenus multimédias :
    - des **photographies** représentatives du projet, accompagnées d’une légende et du crédit photo associé seront transmises avec le rapport final. Elles seront également transmises au format jpeg en version électronique (avec une résolution minimale de 300 dpi).
    - les éventuelles **vidéos** associées au projet (thèse, présentation du matériel et méthode, …), elles seront également transmises en version électronique.

Les rapports seront transmis sous format électronique.

**Devoir d’information du bénéficiaire sur le financement de l’ADEME dans les communications relatives au projet**